

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 4/2020 du 13 août 2020

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ENTREPRISE ROUXEL
CONSTRUCTIONS POUR LA REALISATION D'UN MURET DANS LA RUE DU FOUR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 31 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la nécessité de construire un muret préalablement à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue du Four,

Vu la proposition de l'entreprise ROUXEL du 12 mars 2020,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de travaux avec :

- L'entreprise ROUXEL pour la réalisation d'un muret d'une hauteur de 80 centimètres préalablement aux travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue du Four pour un montant de 3 690 euros HT.

Fait à MOHON le 13 août 2020

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

